

Syndicat Mixte d'Études pour la Réouverture de la Grande Ceinture

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES- VERBAL DU COMITE DU 9 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le neuf mars à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte d'Études pour la Réouverture de la Grande Ceinture, dûment convoqué par le Président, le vingt-quatre février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves BOUHOURD, Président du Syndicat.

Présents

BAILLY	: Monsieur Alain LOPPINET, Maire Adjoint Monsieur Jacques THILLAYE du BOULAY, Conseiller Municipal
CHAMBOURCY	: Monsieur Vivien DE TOLDI, Maire Adjoint
CONFLANS-STE-HONORINE	: Monsieur Christophe QUENET, Conseiller Municipal
FEUCHEROLLES	: Monsieur Étienne BERTHE de POMMERY, Maire Adjoint
FOURQUEUX	: Madame Élisabeth GUYARD, Maire Adjoint Monsieur Jean-Luc AGNES, Conseiller Municipal
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Henri FREY, Conseiller Municipal
MAISONS-LAFFITTE	: Monsieur Pierre LUCOT, Monsieur Serge GODAERT,
MAREIL-MARLY	: Monsieur Jean-Bernard BISSON, Maire Monsieur Daniel ALLO, Maire Adjoint
NOISY-LE-ROI	: Monsieur Marc EMONET, Maire Adjoint Monsieur Paul Jean FIGHIERA, Conseiller Municipal
POISSY	: Monsieur Mohammed BOUZNADA, Maire Adjoint Madame Michèle de VAUCOULEURS, Maire Adjoint
RENNEMOULIN	: Monsieur Gérard HAMPEL, Conseiller Municipal
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	: Madame Marie-Thérèse VERENNEMAN, Maire Adjoint Monsieur Guy HEMET, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Madame Manuelle WAJSBLAT, Maire Monsieur Jacques MERCIER, Conseiller Municipal
VERSAILLES	: Monsieur Thierry VOITELLIER, Maire Adjoint Monsieur Michel BANCAL, Maire Adjoint
CONSEIL GENERAL	: Monsieur Maurice SOLIGNAC Monsieur Michel COLIN Monsieur Bertrand DEVYS Madame Catherine PERICARD

Absents excusés

FEUCHEROLLES : Madame Margaret de FRAITEUR, Conseillère Municipale
FOURQUEUX : Madame Delphine VASSEUR, Conseillère Municipale
L'ÉTANG-LA-VILLE : Monsieur Michel NICOLAS, Conseiller Municipal
MAREIL-MARLY : Monsieur Christian FERRI, Conseiller Municipal
POISSY : Monsieur Philippe MOREAU, Conseiller Municipal
SAINT-CYR-L'ÉCOLE : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire
SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Madame Inge BAZ, Conseillère Municipale

CONSEIL GENERAL : Monsieur Claude VUILLET
Monsieur Olivier DELAPORTE
Monsieur Pierre LEQUILLER
Monsieur Pierre AMOUROUX
Monsieur Michel VIGNIER
Monsieur Hugues RIBAUT
Monsieur Olivier LEBRUN
Monsieur Pierre FOND
Monsieur Hervé PLANCHENAULT
Monsieur Jean-François RAYNAL
Monsieur Didier JOUY
Monsieur Philippe TAUTOU

Procurations :

CONSEIL GÉNÉRAL : Monsieur Pierre AMOUROUX, Conseiller Général à Monsieur Bertrand DEVYS, Conseiller Général

Communes non représentées

ACHERES
CHAVENAY

Nombre de communes	:	17 + Conseil Général
Nombre de délégués (34 + 15)	:	49
Quorum	:	26
Délégués présents	:	29
Délégués comptant pour le quorum	:	29
Procurations	:	1
Nombre de votants	:	30

REUNION DU 9 MARS 2009

Le Président ouvre la séance à 18 heures et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Procès-verbal du Comité non quorum du 15 décembre 2008
- Procès-verbal du Comité du 22 décembre 2008
- Débat d'orientation budgétaire 2009
- Questions diverses

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur Alain LOPPINET de la Commune de BAILLY comme secrétaire de séance.

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ NON QUORUM DU 15 DÉCEMBRE 2008

Il est rappelé que, malgré l'absence de quorum, les membres présents ont abordé le dossier « tangentielle ».

Ce procès verbal concernant une séance du Comité sans quorum, il n'est pas utile de l'adopter. Il n'y a pas d'observation.

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DU 22 DÉCEMBRE 2008

Cette séance s'est tenue sans nécessité de quorum. Monsieur le Président rappelle les différents points de l'ordre du jour.

Sans observations ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de passer au débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Président indique que le vote du budget primitif 2009 aura lieu le 23 mars prochain et qu'il serait souhaitable que le quorum soit atteint.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2009

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant ainsi au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

I - SITUATION DE L'EXISTANT

Pendant plusieurs années, le Syndicat n'a pas appelé de cotisation syndicale. À nouveau, en 2008, une légère participation de 0,02 € par habitant a été appelée dans la perspective d'études liées au prolongement de la Grande Ceinture et au projet Tangentielle.

Par ailleurs, le Conseil Général avait, par délibération en date du 21 avril 1995, décidé d'apporter une aide aux collectivités qui souhaiteraient effectuer des études liées à la réouverture de la ligne de Grande Ceinture. À ce titre une subvention de 1 million de francs avait été accordée. Après demande des communes concernées, le Syndicat était appelé à se prononcer sur l'opportunité de ces études et saisissait également le Conseil Général. La participation était habituellement de 50% pour le Syndicat et autant pour le Conseil Général.

La subvention était donc appelée au fur et à mesure de la réalisation des dites études. Le montant restant disponible après la dernière participation versée au SIERE est de 81 810,47 € sur le montant notifié à l'origine de 152 449,02 €.

Les résultats de l'exercice 2008 laissent apparaître un excédent global de 37 551,15 € qui sera repris sur l'exercice 2009.

II - ORIENTATIONS POUR 2009

Pour l'année 2009, l'approche budgétaire est la suivante :

1°- Charges de fonctionnement du Syndicat

Les dépenses courantes de fonctionnement restent modestes de l'ordre de 14 000 euros environ, soit une petite partie, environ 4%, de la charge globale du personnel de la cellule administrative gérant les 6 syndicats Intercommunaux ayant leur siège à Saint-Germain-en-Laye, des fournitures administratives, l'indemnité au comptable, quelques crédits divers.

2°- Subventions aux communes

Ce sont les subventions à reverser aux communes qui engagent des études dans le cadre de la réouverture de la Grande Ceinture ou de la Tangentielle. Le Comité se prononce sur l'opportunité à subventionner les différentes études.

À ce jour, le SMERGC n'a pas été sollicité pour des projets d'études prévus par les collectivités.

3°- Recettes

Pour financer ces dépenses (frais internes + études éventuelles) le Syndicat dispose :

- du solde de la subvention du Conseil Général pour 81 810,47 €, cette somme finançant 50% des études,
- de l'excédent de l'exercice 2008 qui s'élève à 37 551,15 € pour les frais généraux et les 50% restant sur les études.

Si l'on considère que la participation du SMERGC ne sera pas sollicitée pour des études en 2009, le Syndicat dispose d'une marge pour financer son seul fonctionnement pour environ deux années.

Le débat à mener concerne donc les projets d'études qui pourraient être demandés par les collectivités.

Ces projets pourraient amener le SMERGC à se poser la question d'un nouvel appel à cotisation en 2009, pour les communes et le Conseil Général, afin de ne pas complètement assécher le petit excédent existant.

En 2009, il conviendra de tenir compte des nouveaux chiffres de population publiés par l'INSEE ; les communes du Syndicat, dont les plus importantes sont Versailles et Saint-Germain-en-Laye, représentent un total de 303 898 habitants. En cas de cotisation, la participation du Conseil Général correspond au total de la participation des communes. À titre indicatif, 1 centime d'euro équivaut à une participation de 3 038,98 € pour l'ensemble des communes et autant pour le Conseil Général.

Monsieur le Président rappelle le statut, mis à jour par délibération de novembre 1999, qui précise que la contribution des communes ne peut excéder 0,50 F par habitant, soit 7,06 centimes d'euro. En 2008, la participation proposée était de 0,02 €. Il convient de débattre, comme l'an passé, de l'opportunité de demander cette même participation à toutes les communes soit 6.076 €, le Conseil Général abondant à la même hauteur. Certains pensent

qu'il convient de continuer ce processus pour faire face à des études à venir, d'autres qu'il n'y a pas lieu de faire un appel de fond injustifié dans l'immédiat compte tenu de l'excédent permettant de fonctionner pendant deux exercices.

Monsieur Emmanuel LAMY précise qu'en ce moment les finances communales sont très sollicitées, et que, sur d'autres syndicats, des efforts vont être demandés. S'il n'y a pas un réel besoin, il ne semble pas souhaitable de demander aux contribuables une contribution même symbolique.

Monsieur le Président indique que si des demandes d'aides financières étaient sollicitées, elles ne seraient pas forcément à la hauteur souhaitée par les communes car l'augmentation de la cotisation est plafonnée à 7 centimes d'€uro. On prend donc le risque de ne pas pouvoir répondre aux attentes mais il revient aux communes concernées de s'exprimer dès maintenant afin d'anticiper. Il rappelle la marge de manœuvre limitée du SMERGC.

Monsieur de TOLDI déclare être solidaire avec les propos tenus par Monsieur LAMY.

Monsieur Michel COLIN demande des précisions sur le montant maximum pouvant être appelé. Le Président lui précise qu'il s'agirait d'une somme d'environ 46.000 € comprenant les cotisations des communes et celle du Conseil Général. Monsieur COLIN en déduit que, s'il y avait une étude supérieure à ce montant, il conviendrait de modifier les statuts. Le Président précise que cette décision prise en 1999 avait été suggérée par les Conseillers Généraux.

Monsieur Bertrand DEVYS approuve les propos de Monsieur LAMY mais estime que des études coûteront forcément plus de 46.000 €, on ne pourra donc pas répondre favorablement aux demandes ce qui lui semble dommage. Il est donc prêt à voter afin qu'il n'y ait pas de contribution cette année mais demande au Président de mettre à l'ordre du jour une modification statutaire pour supprimer ce plafond de 7 centimes d'€uro. Cela permettra, en cas de nécessité, de faire des études mais de ne pas perdre de temps avec cette modification. Ce délai se répercuterait sur les éventuels travaux à effectuer.

Madame Manuelle WAJSBLAT aimerait être certaine que le Conseil Général suivra financièrement s'il y a suppression du plafond.

Monsieur DEVYS précise que, dans le statut, il est dit d'une part que le plafond est de 7 centimes d'€uro et d'autre part que le Conseil Général participe à hauteur de la moitié. Il suggère donc que soit supprimée uniquement la partie du plafond. Il demande également aux Conseillers Généraux présents de s'en faire l'avocat auprès du Conseil Général.

Le Président informe que le Conseil Général s'oriente nettement vers un financement de la Tangentielle. Ce projet de 200 millions d'€uros fait l'objet d'un financement croisé du Conseil Général et du Conseil Régional, il serait donc cohérent que cette décision soit suivie.

Monsieur Maurice SOLIGNAC confirme l'avis de Monsieur COLIN sur le coût des études ainsi que la prise en main du projet GCO par le Conseil Général. Les études seront substantielles et comprendront les études préalables et la mise en route de la GCO, il ne resterait donc que des études d'impacts locaux. Les études avaient été prévues au sein du SMERGC à une époque où il n'y avait pas d'interlocuteur aussi proche. Il est donc possible qu'il y ait besoin d'études complémentaires ponctuelles mais les plus importantes entrent dans le cadre du financement de la GCO.

Le Président note donc l'appropriation de cette opération par le Conseil Général notamment le point de jonction de la radiale et de la tangentielle au niveau de la gare de Saint-Nom-la-Bretèche (500 à 600 véhicules/jour). Ces éléments doivent alimenter la réflexion du Syndicat, les trois communes concernées à savoir Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles et l'Etang-la-Ville se manifesteront donc probablement en temps opportun.

Le débat d'orientation budgétaire est considéré comme s'étant tenu, il se termine sur la résolution de ne pas appeler de cotisation et la demande de modification des statuts pour être plus réactif en cas de besoin rapide à des fonds plus conséquents.

Le Président ajoute que, par ses propos, Monsieur LAMY a illustré la citation de DOUMER CHAUTEMPS dans la circulaire de 1929 : « on ne doit mobiliser les ressources que si on en a l'emploi ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président appelle l'attention des membres qu'il n'y aura une petite réception qu'après la première séance des Comités qu'il y ait quorum ou non.

Le président informe que la prochaine réunion aura lieu le 23 mars avec le vote du compte administratif 2008 et que le STIF sera contacté pour rendre compte de l'avancement du projet de liaison ferroviaire de pôles lors d'un prochain comité.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 18h35.